AIDES

Création de nouvelles activités en économie circulaire

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Environnement
- #Économie circulaire

La région Nouvelle-Aquitaine va permettre de disposer d’outils permettant de préparer et d'accompagner la transition vers l’économie circulaire (écoconception, écologie industrielle, économie de fonctionnalité, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage).

Objectif

- Accompagner la création de nouvelles activités de collecte et de recyclage permettant le développement de nouvelles filières ou de nouveaux débouchés
- Développer de nouvelles filières de traitement

Bénéficiaire

Entreprises de toutes tailles, dont les associations et les collectivités.

Montant

Dépenses prises en compte

- Investissements matériels et immatériels liés un programme d’investissements
- Travaux d’étude et de conception, recherche et développement de nouvelles activités y compris assistance externe et travaux de lancement promotionnel de l’activité

Les coûts pris en compte sont les coûts supplémentaires pour une meilleure efficience.

Ne sont pas éligibles :

- le recyclage et le réemploi, par le bénéficiaire, de ses propres déchets,
- les équipements roulants et/ou d’occasion.

Modalités d’intervention

Subvention maximum de 60 %

Comment faire ma demande ?

Nous vous invitons à télécharger et renseigner la fiche de demande préalable téléchargeable ci-dessous, puis à l’envoyer par e-mail à l’adresse : economie-circulaire@nouvelle-aquitaine.fr

En cas de besoin, il est possible de contacter le service Déchets et Economie circulaire de la Direction de l’Environnement au 05 47 30 34 25.

Correspondants

- **Direction de l’environnement**

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption.